

**CR en formation plénière**  
**16 novembre 2021**  
**13h30 – 15h30**

*Compte-rendu rédigé par les élus PULS au sein de la CR*

Ordre du jour (convocation reçue le 09/11) :

1. Informations de la Présidente ;
2. Adoption des procès-verbaux de la Commission de la recherche du 14 septembre et du 12 octobre 2021 ;
3. Répartition de l'enveloppe budgétaire recherche 2022 ;
4. Budget 2022 des Ecoles Doctorales et des Unités de Recherche ;
5. Questions diverses.

**POINT 1. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE**

La présidente ne pouvant être présente à la commission de la recherche, elle est présidée par **Violaine Sébillotte**. Aucune information n'est, de ce fait, donnée.

**POINT 2. ADOPTION DES PV DES 2 SEANCES PRECEDENTES**

- PV du 14/09/2021 : adopté à l'unanimité
- PV du 12/10/2021 : 3 abstentions, le reste pour

**POINT 3. REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE RECHERCHE 2022**

**Violaine Sébillotte** précise que le budget de la recherche est en augmentation, il passe de 3.277.000 à 3.500.000 €, pour deux raisons :

- La LPR, avec d'une part l'annonce – non respectée – d'une hausse de 10 % des budgets des équipes et d'autre part, une dotation pour jeunes chercheurs (dont on ne comprend pas le mode de calcul, le ministère ne répondant pas à nos demandes d'explications).  
Le montant de la première est de 81.375 €, qui va à la dotation des laboratoires.
- Le choix de Paris 1 d'affecter une partie du préciput des contrats ANR à la recherche. Cette politique sera poursuivie à l'avenir et concernera peut-être aussi les ERC. Le montant ici est de 141.625 €.

Les visites auprès des labos ont montré un besoin important de soutien à la recherche. Il faudrait des embauches de personnels permanents. Au cours du dialogue de gestion, des transformations de CDD en CDI ont été obtenues, ainsi que des revalorisations pour certains personnels. Un poste de bibliothécaire a été créé à la MSH Mondes, Nanterre, où Paris 1 était peu impliqué. Il y a eu aussi création d'un CDD d'aide pour le dépôt des publications dans HAL pour les personnels dans les labos.

Il faudrait faire des offres mutualisées par sites, mais ce n'est pas facile. Et certains labos sont sur plusieurs sites.

153 agents de Paris 1 sont dans les unités pour assurer un soutien à la recherche : c'est peu et cela correspond à 0,07 BIASS par EC ! Les fonctions assurées par ces personnels sont très diverses : administration, gestionnaires, analyse de données, documentalistes et bibliothécaires, communication, édition, sites web, HAL et manifestations scientifiques, audiovisuel, géomaticien...

Il faudrait aussi un soutien au niveau central : une personne a été embauchée, une autre est montée en grade, mais dans le même temps il y a 2 personnes en congé.

La gestion des projets européens doit être prise en charge par les RH, c'est un investissement sur le long terme.

Les 141.625 € doivent être dépensés en un an. Pour Violaine Sébillotte, il faut se focaliser sur des besoins ponctuels au niveau central. D'où les propositions suivantes qui nous sont faites, de recrutement en CDD pour un an :

– d'un rédacteur web/administrateur de données. Il faut que la recherche et les labos apparaissent sur une page du site de Paris 1. Il faut aussi faire un guide pour valoriser les publications, donner des infos sur les CRCT, regrouper les appels à projets pour les post-doc... On a du mal à avoir des informations de bonne qualité, il faudrait que quelqu'un fasse une recherche pour disposer de toutes ces informations et les mette à disposition des personnels.

– d'un chargé de mission « valorisation de la recherche ». Mais Paris 1 pourrait aussi peut aussi essayer aussi de déposer un projet pour le faire financer un tel poste par ailleurs.

**Violaine Sébillotte** demande si les conseillers ont d'autres suggestions.

**Un élu 'Paris 1 en commun'** souligne que les personnels de soutien à la recherche assurent des tâches très différentes. Il demande qu'il y ait des réunions d'informations pour les personnels des labos, afin de coordonner le travail.

**Réponse d'une élue** : ces réunions existent déjà ; il y a déjà eu deux réunions entre les chargés de communication dans les labos.

**L'élue 'Paris 1 en commun'** : il faudrait également que des réunions de ce type soit organisées pour les bibliothécaires et les autres personnels. Et les gestionnaires financiers, qui sont isolés.

**Une élue PULS** est gênée par la proposition d'utiliser des fonds de la recherche pour alimenter l'administration de la recherche, même si on en a besoin. On détourne des fonds qui doivent servir directement à la recherche. Mieux vaudrait par exemple recruter des assistants de recherche pour travailler par exemple sur des données. Cela correspondrait mieux à l'objectif de nous faire gagner du temps.

**Violaine Sébillotte** : le préciput est fait pour aider au suivi des projets. Et il serait difficile de partager la somme entre les labos. On a cherché ce qui va aider la recherche pour l'établissement.

**L'élue PULS** : il y a des assistants de recherche à l'étranger, ça ne correspond pas à un gros montant. On pourrait attribuer de heures aux labos pour recruter ces assistants.

**Un élu doctorant** : on pourrait utiliser ce financement ponctuel pour les doctorants, car en raison du covid, les doctorants qui étaient en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année en 2020-2021 ont eu des prolongations de leurs contrats, mais pas ceux de 1<sup>ère</sup> année, alors qu'ils ont été tout aussi affectés. C'est un problème d'égalité.

**Violaine Sébillotte** : l'enveloppe est trop faible pour financer la prolongation des contrats D. Mais la question soulevée est importante et c'est à nous de faire les démarches en ce sens auprès du Ministère.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** soutient la suggestion du doctorant élu : en 2020, il y a eu demande de prolongation de la durée de thèse pour 3 promotions de doctorants (ceux en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année – promotions 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020). Le ministère n'a pas donné grand-chose et Paris 1 a beaucoup financé. Pour ceux qui étaient en 1<sup>ère</sup> année en 2020-2021, le ministère n'a rien prévu. Il faudrait les soutenir car il y a eu inégalité de traitement.

**Violaine Sébillotte** : il faut chiffrer les besoins, avoir une remontée des ED, et la porter au ministère.

**L'élue 'Réinventons Paris 1'** : pour le soutien aux contrats Doctoraux de 1<sup>ère</sup> année, Paris 1 a été moteur, notamment Jean-Luc Chappey. Il y a eu une politique de financement de Paris 1 en 2020, en plusieurs tranches. Il y a déjà un état chiffré des besoins qui est remonté.

Tous les doctorants et doctorantes n'ont pas demandé une prolongation.

Mais le ministère fait la sourde oreille.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** : on pourrait augmenter les financements pour encourager les doctorants à aller à l'étranger, à des colloques.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** : dans le collège des ED, les Aides à Mobilité ont pu être reportées. Il y a eu une relative souplesse.

**Violaine Sebillotte** : nous avons été alertés par le CES (Centre d'Economie de la Sorbonne) qui présente une demande de financement de 78.437 € pour le budget du centre de documentation : le CES indique consacrer une part de plus en plus importante de ses ressources au centre de documentation, ce qui le met en difficulté d'un point de vue budgétaire.

**Une élue PULS** : le CES a voulu intégrer le centre de documentation, contre l'avis du laboratoire PHARE ; un centre de documentation précieux, ancien, a été fourni par PHARE. Et maintenant, quand on demande que ce fonds soit entretenu par l'achat d'ouvrages, on se heurte à des refus de la part du CES.

**Violaine Sebillotte** : propose de réunir la CPRC et se donner jusqu'à janvier ou février pour une analyse des demandes légitimes des labos.

Elle propose aussi de voter la création d'un CDD au niveau central pour environ 70.000. 30.000 pourraient être attribués au CES. Et le reste pourrait aller vers les laboratoires (35.000 euros environ), sur la base d'autres critères que ceux utilisés pour le calcul de leur dotation (en tenant compte, par exemple, du nombre de doctorants par laboratoire).

**L'élue PULS** revient sur le centre de documentation : il est à vocation recherche, et il y a eu pendant longtemps une commission qui prenait les décisions et privilégiait les achats pour la recherche. Or actuellement il n'y a plus de réunions sur le choix des achats d'ouvrages, et les livres achetés sont avant tout des ouvrages d'enseignement. Il faut avoir une discussion sur ce que doit être ce centre de documentation ; il ne doit pas servir en priorité à aider les collègues qui ne veulent pas aller à Tolbiac.

**Violaine Sebillotte** : on peut demander une réflexion en interne pour savoir qui alimente ce centre de documentation.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** : à qui cette somme serait-elle attribuée ? qui contrôlerait son utilisation ?

**Violaine Sebillotte** : la somme sera attribuée au CES, mais il n'y aura pas de contrôle sur ce qui en sera fait.

**L'élue 'Réinventons Paris 1'** : je découvre ces données, la répartition recherche / pédagogie est discutable. Mais il faudrait rationaliser, p. ex. il y a des abonnements à la même revue que l'on peut obtenir par plusieurs canaux (canaux qui sont payants pour l'université).

**Une élue** : si les problèmes de ce centre de documentation sont structurels, on les retrouvera l'an prochain.

**Une élue PULS** : puisqu'il est question de difficulté financière, quelle part de la dotation du CES a été consommée en 2021 ? Tous les labos ont actuellement des surplus du fait du Covid, qui ont été reportés. La demande du CES est étonnante.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** : nous avons passé deux années très particulières, on ne doit pas punir les labos s'ils ont un reliquat.

**Violaine Sebillotte** demande un vote sur le principe d'une participation. Et propose d'attendre pour en décider le montant.

⇒ **Vote sur un soutien ponctuel au CES**

2 abstentions

6 contre

17 pour

**Violaine Sebillotte** propose alors de réserver 30.000 euros pour le CES.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** propose un versement par tranches, en le conditionnant à l'amélioration des relations au sein du CES.

**Une élue PULS** : il faudrait une remise à plat, et donc il faut avoir une discussion très rapidement.

**Une élue 'Réinventons Paris 1'** : est-ce que les besoins ont été chiffrés ? y a-t-il eu une étude sur les dépenses immédiates à couvrir ?

**Violaine Sebillotte** : non, le CES demande une enveloppe globale.

**L'élue 'Réinventons Paris 1'** : il faudrait demander ce chiffrage, pour faire une demande transparente. Il faudrait chiffrer les conséquences exactes qu'aurait une absence de soutien pour le CES.

**Violaine Sebillotte** : on va expliquer au CES qu'il y a actuellement un problème d'opacité dans leur demande, et souligner la nécessité de trouver des co-financements. On va avoir une réflexion jusqu'en janvier pour affiner les choses.

⇒ **Vote sur la proposition d'un rédacteur Web administrateur de données, qui sera aussi chargé de l'identification des besoins**, en lien avec DirCom et DSIUN, à hauteur de **50.000 euros**. Si on a un financement par le rectorat, on reviendra sur cette proposition.

4 contre

21 pour.

**Violaine Sébillotte** propose ensuite de voter pour le recrutement d'un chargé de mission « valorisation de la recherche ».

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** ne voit pas l'apport d'un chargé de mission. Il faut remobiliser les EC sur la transmission et la valorisation, mais en quoi une telle mission y aidera-t-elle ?

**Violaine Sébillotte** : elle permettra de rendre les choses plus claires, de faire remonter les données. On ne peut pas tout faire nous-mêmes.

**Une élue 'Réinventons Paris 1'** : en quoi est-ce utile ? Cela est déjà fait dans les unités. Ces missions doivent entrer dans les missions des ED, pour informer les doctorants des stratégies de recherche, pour leur dire où publier.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** : on a déjà cette tradition chez les économistes, mais elle n'existe pas partout.

**Violaine Sébillotte** : on l'a moins dans les SHS, il faut une stratégie de publications. Il faudrait que quelqu'un prenne ça en charge, et on pourrait prendre modèle chez les économistes.

**Une élue PULS** dit omprendre l'idée : il s'agit de nous décharger, mais il faudrait surtout être aidé en amont pour faire plus de recherche : on souffre de toutes les petites tâches qu'on doit faire en plus de la recherche.

**Un élu PULS** : une mission de 6 mois est trop courte et un saupoudrage perdra en efficacité. On n'a pas besoin d'un chargé de mission pour l'affichage, pour rappeler la politique de signature. Et si quelqu'un qui ne connaît pas nos domaines vient nous apporter la bonne parole, ça sera contre-productif. Est-il vraiment nécessaire de payer 6 mois de mission ?

**Violaine Sebillotte** conclut que le projet n'est pas mûr ; elle est prête à retirer la proposition.

**Une élue SGEN CFDT, UNSA** trouve au contraire que c'est bien, cela permettrait d'aider les personnels administratifs qui sont si peu aidés dans les labos.

**Un élu 'Réinventons Paris 1'** souligne que les besoins sont très différents d'un labo à l'autre. Il faudrait une harmonisation des données, et on a un énorme déficit de communication à l'échelle de l'établissement.

**Une élue PULS** : on cherche quelqu'un qui, à la fois, sera chargé de la formation interne, dira ce que chaque unité de recherche fait, aidera les chercheurs et leur fera gagner du temps en identifiant les bons supports, leur dira ce qu'il faut faire... Est-ce que cela existe ? Et chaque discipline étant différente, comme une même personne pourrait-elle avoir un discours unifié ? On ne comprend pas bien la mission.

**Violaine Sebillotte** propose de rediscuter de ce point et de le préciser en CPRC.  
Elle ne met donc pas ce point au vote.

**L'élue PULS** rappelle que d'autres éléments ont été mentionnés lors de la discussion ; qu'en fait-on ?

**Violaine Sébillotte** : pour les assistants de recherche, on n'en a pas besoin dans toutes les unités. Ils sont nécessaires pour certaines, mais d'autres demanderont des acquisitions de matériel, ou des missions... ça rentrera dans la discussion.

**L'élue PULS** constate qu'on ne vote finalement que ce qui a été préparé en amont et que les discussions de la CR n'influent pas sur ces choix.

Le tableau « budget de la recherche et de la formation doctorale 2022 » est donc modifié :

Enveloppe gérée par la DIREVAL : + 50.000

Pour les unités de recherche, ajouter 81.000

DIREVAL : ajouter le CDD

+ Ajouter ce qui reste. 91.000 encore non attribués

⇒ **Vote** :

6 absentions (dont PULS)

0 contre

20 pour

#### **POINT 4. BUDGET DES ED ET DES UNITES DE RECHERCHE**

##### **Pour les ED**

Le budget est calculé en fonction de l'augmentation ou de la diminution du nombre de thèses et d'HDR soutenues les 3 dernières années.

⇒ **Vote** : Unanimité pour

##### **Pour les unités de recherche**

Les 81.000 ont été intégrés.

On repart sur la répartition habituelle.

1 EC ou 1 PRAG compte pour 1.

1 CNRS ou RD vaut 0,5. Ou 0,25 si l'équipe est multi-tutelle. De même que les INRAP docteurs.

Pour ArScAn, la baisse importante de la dotation est due au départ de chercheurs et d'EC dans la nouvelle UMR TEMPS.

⇒ **Vote** : Unanimité pour.

#### **POINT 5. QUESTIONS DIVERSES**

**Violaine Sébillotte** : en septembre il y aura des assises de la recherche, sur le thème des données de la recherche.

Julien Alerini et Mouez Fodha ont répondu positivement et sont remerciés pour leur participation.

Un travail est en cours sur le fichier des thèses.

**Eric Zyla** remercie la personne d'une société privée qui a pris en note la séance et retranscrira à l'avenir les CR...

\*\*\*

## CR en formation restreinte (MCF/PR)

16 novembre 2021

15h30 – 16h30

*Compte-rendu rédigé par les élus PULS au sein de la CR*

Ordre du jour (convocation reçue le 09/11) :

### **Attribution des PEDR**

**Violaine Sébillotte** précise les modalités de fonctionnement de la PEDR : elle est attribuée pour 4 ans et est renouvelable.

Les dossiers des candidats font l'objet d'une évaluation par les sections du CNU, qui donne une note, de A à C, à chaque dossier, sur 4 critères :

- production scientifique
- encadrement doctoral
- diffusion des travaux
- responsabilités scientifiques

Ensuite, une évaluation globale du dossier est donnée par les CNU, sachant que le ministère exige que chaque CNU classe 20% des demandes en A (dossiers pour lesquels la PEDR devrait être attribuée par l'établissement), 30% en B (collègues susceptibles d'avoir la PEDR) et 50% en C (dossiers non prioritaires).

Le 9 février 2017, la CA de Paris 1 a décidé de respecter les avis du CNU, en accordant automatiquement la PEDR aux collègues classés dans les 20%. Et en fonction de l'enveloppe disponible pour les PEDR, Paris 1 peut également accorder la PEDR aux collègues classés dans les 30% après examen des notes intermédiaires (A, B et C) obtenues sur les 4 critères.

La CR travaille sur un tableau dans lequel les demandes sont anonymisées.

Classement CNU :

33 dossiers dans le groupe 1 (20%) : 4A, ou 3A et 1B.

36 dossiers dans groupe 2 (30%) : dont 9 dossiers ayant obtenu 4A.

38 dans groupe 3 (50%), dont 2 ont 4A : ce sont des membres de la section CNU, que cette section n'a pas classés comme prioritaires pour éviter l'auto-promotion.

L'établissement peut attribuer au total 45 PEDR. La proposition qui est faite est d'accorder une PEDR :

- aux 33 collègues du groupe 1.
- aux 9 collègues du groupe 2 qui ont eu 4A à leur dossier.
- à un collègue ayant reçu le prix Bernier (qui donne de fait droit à la PEDR)
- aux 2 collègues du groupe 3, qui ont eu 4A à leur dossier

Cela conduit à utiliser les 45 possibilités offertes par Paris 1.

**Une élue PULS** fait remarquer que certains membres du CNU s'interdisent de déposer des dossiers. Si on accorde la PEDR à des membres du CNU qui ont eu 4A, il faut le faire savoir à tous les collègues qui siègent dans un CNU, pour qu'ils ne s'autocensurent pas et fassent des dossiers.

**Une élue PULS** : il faudrait éviter les biais de genre ; pour rappel, il y a quelques années, la section CNU économie n'avait antérieurement mis aucun AAAA à une femme. La crise du Covid a creusé les inégalités de genre, cela est établi. Or il n'y a pas de statistiques de genre dans le tableau.

**Eric Zyla** a fait les statistiques, mais elles n'ont pas été transmises. Il y a eu 63 dossiers d'hommes et 40 dossiers de femmes déposés. Le CNU ne reconduit pas ce déséquilibre des candidatures, car si on suit la proposition pour les 45, on obtient :

Corps	Dossiers	Femmes	Hommes
-------	----------	--------	--------

MCF	13	7	6
PR	29+3	13+1	16+2

(en rouge : le prix Bernier et les 2 dossiers ayant été classés parmi les 50%)

**Une élue 'Réinventons Paris 1'** trouve gênant d'entériner le classement du CNU sans avoir accès aux dossiers. Il faut cocher toutes les cases pour avoir 4 A, alors qu'on n'a pas une carrière linéaire.

**Une élue PULS** : en termes d'équilibre des disciplines, y a-t-il des disciplines plus représentées ?

**Une élue 'Réinventons Paris 1'** : en droit, il y a beaucoup plus de dossiers. Dans d'autres domaines, peu de dossiers, et peu de primes. Il faut regarder le site des CNU.

⇒ **Vote sur ces 45 PEDR**

Pour à l'unanimité.

*Compte rendu rédigé par les élu.e.s PULS*

*PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>*

*Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>*

